

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024**

**Délibération n° :**

DL8/2024

**Objet :**

Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA (2022-2027)

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi 27 février 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- M. LAURENT (suppléant – CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

M. DIDIN (titulaire – CPS) a donné pouvoir à Mme BEAN (titulaire – CPS) ;  
M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) a donné pouvoir à Mme GELOT (titulaire – CPS)  
Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS)

---

**DATE DE CONVOCATION**

Le 19/02/2024

EN EXERCICE : **42**  
PRESENTS : **22**  
VOTANTS : **25**

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERTHON (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) - M. VIVIEN (titulaire – CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Yann CAUCHETIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**

**Délibération n°DL8/2024****Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA (2022-2027)**

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 541-15-1,

**Vu** la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) n°2015-992 du 17 août 2015 fixant l'objectif national de réduction des DMA de 10% en 2020 par rapport à 2010,

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

**Vu** le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

**Vu** le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région d'Ile-de-France, adopté par le Conseil Régional par délibération du 21 novembre 2019,

**Vu** la délibération n° DL 33/2022 du 22 juin 2022 relative à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimiles PLPDMA 2022-2027,

**Vu** la délibération n° DL 34/2022 du 22 juin 2022 relative à la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi - PLPDMA 2022-2027 et désignation de ses membres

**Vu** les statuts du SIOM,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** la politique ambitieuse menée par le SIOM en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire,

**Considérant** l'objectif fixé, dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Ile de France, de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, d'ici 2025 par rapport à l'année 2010,

**Considérant** la nécessité de se conformer à l'objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en phase avec la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020, d'ici 2030 par rapport à l'année 2010,

**Considérant** la tenue des deux Commission Consultation d'Elaboration et de Suivi,

**Considérant** la tenue de la consultation publique du 08 au 31 janvier 2024,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Prend acte** du résultat de la consultation publique du projet du PLPDMA par le public,
- **Approuve** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés annexé pour la période 2022-2027.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : ~ 4 MARS 2024  
Affichée le :

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL08_2024
Date de la décision:	2024-03-04 00:00:00+01
Objet:	Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA (2022-2027)
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20240304-DL08_2024-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240304-DL08_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1169
nom original: DL N°8 2024.pdf	application/pdf	387231
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20240304-DL08_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	387231
nom original: Note présentation DL N°8 APPROBATION PLPDMA.pdf	application/pdf	148369
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240304-DL08_2024-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	148369
nom original: annexe DL N°8 COM PLPDMA-def-interactif.pdf	application/pdf	36135190
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240304-DL08_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	36135190

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2024 à 17h07min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mars 2024 à 17h10min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2024 à 17h10min15s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 mars 2024 à 17h15min54s	Reçu par le MIAT le 2024-03-04

